

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Nivôse, an VII.



Prise du fort Mahon par les Anglais. — Présent fait par le prince de la Paix à la reine d'Espagne. — Ordre donné aux étrangers de sortir de Livourne. — Arrestation à Vienne de plusieurs étudiants accusés d'avoir conspiré contre l'état. — Détails sur la situation de Malte. — Motion d'ordre relative aux assassinats qui se commettent dans le département de la Sarthe.

Le prix de la Subscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n. 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre récente d'un Français résident à Madrid.

Nous venons de recevoir ici la nouvelle de la reddition du fort de Mahon aux Anglais, après deux assauts vigoureusement repoussés. Ils ont forcé la garnison espagnole, trop faible par le nombre, à capituler. On commence à craindre pour Majorque le sort de l'île de Minorque, & des ordres sont partis pour y faire passer de Carthagene des troupes & des munitions à bord de trois frégates & de quelques bricks.

L'emprunt de quatre cents millions de réaux, ouvert il y a quelques mois, n'a pas eu tout le succès qu'on s'en promettoit d'abord. L'enthousiasme avec lequel avoient été prises les quarante mille premières actions, a fait place à des réflexions décourageantes sur les avantages trop brillans qu'a proposés le gouvernement en ouvrant cet emprunt. Les billets d'état qui avoient un peu remonté, sont retombés à 25 pour cent de perte. On attribue en grande partie leur discrédit, probablement passager, à la nécessité où s'est trouvé le gouvernement d'en convertir subitement pour cinq millions de réaux en numéraire.

Le 19 frimaire, il y a eu à l'Escorial un grand gala à l'occasion du jour de la naissance de la reine. Le prince de la Paix n'a fait qu'y paroître; il étoit de retour à Madrid le même jour de très-bonne heure. Il a fait récemment présent d'un collier de diamans à la reine. Il se montre très-rarement à la cour; mais tout annonce qu'il jouit encore d'un grand crédit. Deux personnages importans, le grand inquisiteur Arce & le nouveau ministre de grace & de justice, lui sont dévoués. La cour revient de l'Escorial à Madrid le 25 de ce mois; mais le ministre Saavedra, dont la santé est toujours chancelante, ne l'y accompagnera pas; le roi vient de l'en dispenser par un ordre formel.

L'ambassadeur de France, malade depuis 3 semaines, n'est pas encore rétabli. C'est un tribut qu'il paie comme tous les étrangers au changement de climat. Mais quoiqu'il ait très-

bien réussi à la cour & auprès de la nation espagnole, on prétend que son indisposition doit aussi être attribuée à quelques causes morales.

ITALIE

Extrait d'une lettre de Livourne, du 20 frimaire.

Le lieutenant-général napolitain Naselli qui commande les sept mille napolitains que nous avons ici, à la suite d'une ordonnance de sa façon, les étrangers qui n'ont pas à ses yeux de titres pour rester à Livourne dans les circonstances actuelles, sont tenus d'en sortir par mesure de police générale. Sont exceptés les étrangers de quelque nation que ce soit, qui ont à Livourne un établissement & des affaires notoires de commerce. C'est le gouvernement toscan qui a obtenu cette modification.

Il y avoit dans le port, à l'arrivée des Napolitains, plusieurs corsaires français. La garnison napolitaine n'a pas voulu les y tolérer. L'amiral Nelson prétendoit même avoir le droit de les détruire. Le gouvernement toscan s'y est opposé, & on est convenu qu'on feroit partir les équipages sur des bâtimens liguriens, munis d'un sauf-conduit, pour les amener à Gènes, malgré le blocus établi devant cette place. Les bâtimens resteront, quant à présent, à Livourne, recommandés au consulat.

Il en a été de même du nombreux convoi ligurien qui s'est sauvé à Livourne, & dont une partie a mis déjà à la voile pour Gènes, où il pourra arriver en toute sûreté, moyennant un sauf conduit.

Les propriétés des Génois, comme celles des Français, & en général de leurs alliés, ont été respectées à Livourne, même depuis l'invasion de ce port.

Un bâtiment marchand ligurien a été accusé, en entrant dans le port, d'avoir tiré des coups de fusil sur l'équipage d'un cutter anglais qu'il a coulé bas près la rade. Le vaisseau britannique *le Cultoden* l'a arrêté, sous prétexte de le punir; il l'a ensuite remis en liberté, avec des sommes considérables qu'il avoit à son bord.

Le gouvernement réclame aussi les deux chebecs liguriens retenus par les Anglais, qui prétendent les avoir pris hors de la portée du canon. On ne désespere pas de pouvoir obtenir leur délivrance.

AUTRICHE.

De Vienne, le 22 frimaire.

On parle au college des Thérésiens d'un complot parmi les écoliers qui sont tous de familles distinguées. Leur mot de ralliement étoit: *Liberté, Egalité*. Quatre d'entr'eux ont été condamné à quatre ans de détention.

C'est à Brunn, en Moravie, que leurs majestés se rendront pour voir les troupes auxiliaires russes. Elles partiront le 6 nivôse pour cette ville, où elles arriveront le 7. Le 8, les troupes russes manœuvreront en leur présence. Le 9, leurs majestés se remettront en route pour revenir ici; elles seront accompagnées dans ce voyage par les comtes de Colloredo & de Saurau; la plus grande partie de la garde noble hongroise & une forte division du 6^e. régiment de cuirassiers, formeront l'escorte. On vient d'emballer un service d'argent de cent couverts qui doit être envoyé à Brunn.

L'archiduc Ferdinand & son épouse, avec toute leur cour, arriveront ici après-demain de Neustadt, & occuperont le belvedere.

A L L E M A G N E.

De Hanau, le 27 frimaire.

Notre landgrave, qui avoit fait saisir dans ses états les dîmes des chapitres de Mayence & de Wurzburg, vient d'être forcé par la diète de l'Empire à les restituer. D'après cette leçon, il est à présumer qu'il ne se mêlera plus de faire lui-même des sécularisations.

Il paroît certain que l'empereur de Russie, en sa nouvelle qualité de grand-maître de l'ordre de Malthe, a déjà fait dix-huit chevaliers. Cette nouvelle produit en Allemagne une sensation assez peu favorable.

De Francfort, le 29 frimaire.

La division de Bernadote, armée de Mayence, se rend en Italie.

Le général Goulu, qui commande le blocus d'Ehrenbreistein, est appelé à Strasbourg, d'autres disent à Paris. Le général Soult le remplace.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Extrait d'une lettre récente sur la situation de Malthe.

C'est vers le 16 fructidor qu'éclata dans cette île l'insurrection à la suite de laquelle les Français ont été réduits à la cité Lavarella & aux forts. Plusieurs sorties contre les habitans de l'île, en brumaire, n'ont eu qu'un succès précaire.

Les forces du blocus n'ont encore tenté aucune attaque par mer.

La garnison est composée de cinq mille hommes, soldats d'élite, & presque tous Marseillais déterminés, disposés à tenir jusqu'à la dernière cartouche. Elle a du bled, de l'huile & du bois pour un an, ainsi que des légumes en assez grande quantité pour en donner pendant ce temps une ration à chaque soldat. On a moins de vin, d'eau-de-vie, de vinaigre & de viande salée. Regnaud (de Saint Jean d'Angely), nouvellement arrivé en France, n'aura pas manqué d'indiquer au gouvernement, en même-temps que les besoins, les moyens d'y pourvoir sûrement.

Tout dépend donc du succès des essais déjà faits pour introduire ce qui pouvoit manquer.

Extrait d'une lettre de Geneve, du 29 frimaire.

Il est difficile d'écrire du milieu des montagnes de manière à intéresser les habitans de Paris. La Suisse est le seul pays avec lequel nous ayons des communications plus promptes & sur lequel nous sachions quelques détails de plus que vous. Les ressources de cette république deviendront toutes, en cas de guerre, celles de la France même par suite de l'alliance conclue. La disposition du pays est un vif desir de la paix; celle du gouvernement est un desir non moins vif de se concilier le suffrages de notre direc-

toire. Aussi la demande de 18 mille hommes par Ferrocchio n'a-t-elle éprouvé ni retard ni difficultés. Leur levée est un peu plus lente, parce que l'argent pour les payer est rare, & que des malveillans inspirent aux habitans de la campagne les plus ridicules inquiétudes, en les menaçant de l'Égypte ou de l'Irlande, lorsqu'ils se seront enrôlés. Ces hommes se trouveront pourtant, parce que la volonté française suffit pour opérer des miracles.

On a & on aura la plus grande peine à trouver de l'argent pour soutenir l'administration intérieure de l'Helvétie. Le gouvernement actuel coûte beaucoup plus que l'ancien, & plusieurs des anciennes ressources sont épuisées. Les places sont proportionnellement plus payées qu'en France & en plus grand nombre; & on en crée encore. La lettre qu'a adressée au citoyen Labarpe un patriote connu par les persécutions bernoises, nommé Cart, & banni en 1791 par les oligarques, est en partie dirigée contre la multitude des fonctionnaires publics & l'énormité de leurs salaires. Cette lettre qui a causé beaucoup de sensation parmi le peuple, devoit être suivie de quelques autres. On prétend que le directoire a engagé l'auteur à discontinuer cette correspondance qui pouvoit nuire à la cause de la liberté.

On a trouvé fort sévère le jugement prononcé contre un jeune homme, appelé *Raymond*, pour opinions exagérées. Ce jeune homme s'étoit concilié tous les patriotes ardents par sa conduite dans les premiers jours de la révolution. Il a été condamné à une incarcération de deux ans & à un bannissement de dix.

Le système d'impositions qu'on a adopté n'est pas non plus exempt de reproches. Plusieurs parties en sont d'une exécution difficile & incommode pour les commerçans. L'établissement d'impôts sur un peuple qui n'étoit point accoutumé à en payer, & précisément à l'époque où il a à supporter la charge extraordinaire du passage des troupes, occasionne quelque mécontentement. Cependant le peuple est d'un caractère moral, religieux, & il est convaincu de l'inutilité de toute tentative, à cause du voisinage de nos troupes. Aussi doit-on regarder désormais l'Helvétie comme à-peu-près à l'abri de toute secousse.

De Bruxelles, le 4 nivôse.

Les lettres des bords du Rhin portent qu'il ne cesse d'arriver à l'armée de Mayence une foule de conscrits qui sont incorporés dans les différens corps d'infanterie. Depuis deux mois, il en est arrivé plus de seize mille à la partie de cette armée qui s'étend entre Dusseldorf & Mayence. Quand tous les corps seront au grand complet, il sera formé des dépôts où les conscrits seront exercés au maniement des armes. Il arrive aussi à l'armée beaucoup d'officiers réformés remis en activité de service.

L'administration centrale de la Dyle vient de faire publier un arrêté du directoire qui condamne à douze mille francs d'amende les habitans des maisons d'où il a été tiré des coups de fusils sur la force armée, sauf leur recours envers les individus coupables de ce délit. Cette mesure aura lieu chaque fois qu'il se reproduira. Les habitans des communes où il sera nécessaire d'envoyer la force armée pour activer le départ des conscrits & le paiement des contributions, seront chargés de fournir la subsistance & le logement aux troupes, jusqu'au moment où le paiement des contributions & le départ des conscrits seront effectués.

La municipalité de Bruxelles, en conformité de l'arrêté du directoire, vient de prévenir les conscrits de la première

classe, qu'ils sont tenus de se rendre le 7 de ce mois, dans la cour de l'administration centrale, pour être passés en revue & se préparer à rejoindre leurs corps. Ceux qui, passé le 30 du courant, ne se seront pas présentés, seront définitivement inscrits sur les listes d'émigrés, & leurs biens séquestrés, ainsi que ceux de leurs parens.

Les Anglais n'ont pas été signalés sur nos côtes depuis le 1^{er}. de ce mois.

DE PARIS le 7 nivôse.

Les citoyens de Laage & Chaumont, banquiers à Paris, ont été arrêtés par ordre du gouvernement. Nous ignorons le motif de cette mesure.

Nous ne savons point encore quel fondement peut avoir le bruit qui se répand de la démission de Joubert, général en chef de l'armée d'Italie.

Le feu a pris hier dans une rue du faubourg Denis, & dans celle de la Révolution. Il a été arrêté presque à l'instant.

Le froid est extrême depuis quelques jours. On le compare à celui des hivers les plus rigoureux. Cependant la Seine n'est pas encore prise.

Des personnes qui ont causé avec l'aide-de-camp de Toussaint-Louverture, assurent qu'il est bien loin de convenir que son général ait aucun projet d'indépendance pour Saint-Domingue.

Il paroît que plusieurs des ci-devant députés condamnés à la déportation, ont déclaré se soumettre à la loi; mais qu'ils ont adressé au directoire des pétitions pour demander que le lieu de leur exil ne fût plus la Guyane. De ce nombre est Boissy d'Anglas. On le dit décidé à se rendre au lieu qu'on lui désignera pour l'embarquement. On ajoute que les circonstances rendant peu sûre la traversée de nos ports à Cayenne, les individus condamnés à la déportation seront provisoirement déposés dans l'isle de Corse.

Une lettre du citoyen Lefevre, secrétaire du citoyen Méchain, datée de Florence le 21 frimaire, confirme la retraite de Méchain & Mangourit à Viterbe. Elle ajoute, qu'en sortant de Rome, ils ont pris la route de Toscane; mais ils ont été assaillis & dépouillés par les paysans fanatisés: que lui (Lefevre), s'est sauvé comme par un miracle, déguisé en labourer; que Méchain, sa femme & tous ceux qui les accompagnoient, doivent la vie à l'humanité d'un habitant de Viterbe qui les a cachés, jusqu'à l'occupation de cette ville par les Napolitains, dont ils sont prisonniers; que plusieurs Français ont été, sous leurs yeux, assassinés par le peuple en fureur; qu'il faut espérer que les troupes napolitaines respecteront le droit des gens dans la personne de nos compatriotes, & que le ministre de la république française à Florence, s'occupe des moyens d'obtenir leur liberté.

Le citoyen Kerner, secrétaire de notre ministre en Toscane, qui étoit venu à Paris en courrier après l'occupation de Livourne par les Napolitains, est reparti hier pour retourner à Florence.

On va s'occuper des moyens de faire servir la distribution intérieure des églises à la célébration des fêtes républicaines.

Le quartier-général de l'armée de Mavence, & Jourdan sont arrivés à Strasbourg, le 1^{er}. nivôse.

On dit que les habitans de Cuneo, petite ville de Piémont, ont essayé de chasser la garnison française; mais que les troupes, averties à temps, ont cloigné les séditieux à

coups de canons, & jetté quelques bombes sur la ville, pour la punir.

Les représentans helvétiques Grat & de Flue, ont été envoyés à Turin comme commissaires, pour procéder à la nouvelle organisation des troupes suisses qui ont été incorporées à notre armée d'Italie.

Un emprunt de 18 cents mille francs a été rempli à Gènes pour le compte du gouvernement français.

Les habits carrés sont défendus par le directoire ligurien.

Les bruits de mécontentement dans l'armée prussienne, semblent se confirmer. On a arrêté plusieurs étrangers accusés d'avoir travaillé à aigrir les esprits.

Des calculs arrivés d'Italie, & qu'on donne pour authentiques, portent les troupes napolitaines de 73 à 80 mille hommes.

On assure qu'à son retour d'Allemagne, le prince Reppin a trouvé un ordre qui lui enjoignoit de se démettre de toutes ses charges, & de ne point sortir de cette capitale.

Le froid est tel dans le Nord que, dès le 24 frimaire, l'Elbe étoit glacé. Il étoit à Hambourg à quinze degrés de plus qu'à Paris.

Au rédacteur du Publiciste.

Nyon, ce 25 frimaire, an 7.

Vous citez, citoyen, dans votre feuille du 7 frimaire, un passage du célèbre professeur Beckmann, où je trouve cette ligne: *Les historiens ne parlent point du pavé des rues de Rome, mais on doit croire, &c.* Ce passage de Tite-Live aura échappé à la vaste érudition du professeur. Il se trouve, liv. XII, chap. 32, à l'anée 578. Les censeurs de cette année furent, dit-il, les premiers qui donnerent à forfait l'entreprise de paver les rues de cailloux & de couvrir de gravier les chemins hors la ville. *Censores vias sternendas silice in urbe, glareâ extrâ urbem substernendas marginandasque primi omnium locaverunt.* Il me semble que *marginandas* ne peut s'entendre que des trottoirs. On dira peut-être que *silicibus sternere* ne signifie que joncher de cailloux & non paver. Je m'en rapporte aux érudits.

Salut & fraternité.

R. . . .

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BERLIER.

Séance du 7 nivôse.

Bourdon-Boisquetin a la parole pour une motion d'ordre. Je ne viens pas, dit-il, jeter parmi vous un cri d'alarme; mais déposer dans votre sein de tristes vérités. Le sang des républicains a coulé dans le département de la Sarthe. Le 24 frimaire dernier, le citoyen l'Héritier, ancien militaire, patriote estimable, secrétaire de l'administration municipale du canton de Percé, a été assassiné de deux coups de poignard dans la poitrine, à 7 heures du soir, dans sa maison, par des scélérats qui ont voulu le forcer à leur délivrer des passe-ports. Sa longue résistance, ses cris, ceux de quelques femmes qui demandoient du secours, ont fait évader les brigands. Les femmes ont été blessées. On ignore si les coups dont l'Héritier a été blessé sont mortels.

Le 2 de ce mois, le citoyen Cosnard-des-Ports, régisseur de la terre de Sablé, a été assailli de cinq coups de fusil, dans sa cour, à l'aube du jour, à Précigné, au moment où il portoit pour la foire de Sablé; un de ses domestiques a reçu la mort à côté de lui.

Le même jour au matin, les citoyens Contard & Fillon,

de la commune de Morannes, allant à la foire, ont été égorgés par les mêmes brigands, au nombre de trente.

Ces affreux événemens ont porté la consternation & l'effroi parmi les habitans des campagnes; la foire a été déserte; aucun commerce n'a été fait à Sablé.

Le citoyen Chenou, officier de santé, a été arraché de sa maison, à huit heures du soir, dans la commune de Barlon, chef-lieu du canton, & gardé pendant quelques jours dans un repaire où sa vie a été mise à prix; il l'a conservé moyennant 3 mille francs.

Quelque tems auparavant, le citoyen Davivier, pere de famille, acquéreur de domaines nationaux, avoit été arrêté. Ses membres éparés ont indiqué par quel horrible supplice cet infortuné avoit terminé ses jours.

On assure que le citoyen Le Boul, administrateur de l'hospice civil du Mans, ne doit son existence qu'à une somme de 4600 francs que les chonans ont exigée de lui.

Représentans du peuple, la tranquillité publique n'est point assurée dans la Sarthe; des émigrés rentrés désolent plusieurs départemens; le courrier de Saint-Ouais a été arrêté par des hommes déguisés; un émigré a spolié la maison de son pere.

Ce tableau est déjà trop sombre; je n'ajouterai pas d'autres faits.

Je demande que le directoire exécutif soit informé par un message, des crimes que je dénonce; que la discussion sur le complément de la loi du 10 vendémiaire & sur celle relative à la répression du vagabondage, ne soit plus ajournée, & que demain, sans autre délai, les deux projets de résolutions de vos commissions soient mis au grand ordre du jour.

Le conseil arrête que le message sera fait, & que les projets dont il s'agit seront discutés immédiatement après celui relatif aux prêtres sujets à la déportation.

La discussion s'ouvre sur ce dernier projet. — Revanley, Mourer, Menard, Leclerc (de Maine & Loire) & Andrieux, l'ont successivement combattu comme trop sévère.

Qui voudra dénoncer un prêtre, a dit le premier de ces opinans, quand il s'agira de la mort? Les maisons où l'on propose de réclure les sexagénaires, ne ressemblent-elles pas aux bastilles de 1793? Peut-on punir de la confiscation de sa maison, un homme qui aura donné un asyle? La plupart auront-ils une maison ou même la valeur? L'exces de rigueur ne peut qu'animer le fanatisme; c'est la paix dans l'intérieur dont nous avons besoin. Gardons-nous de prendre des mesures que les émigrés & tous nos ennemis nous conseilleroient.

Leclerc soutient le même avis: les loix suffisent; il faut laisser au directoire exécutif le soin de les exécuter, & s'occuper des finances & de l'instruction. Voilà les moyens de combattre le fanatisme & d'assurer la prospérité de la république.

Andrieux, après quelques réflexions sur l'indispensable nécessité que le pouvoir spirituel soit soumis au gouvernement, demande qu'on se borne à faire une loi contre ceux qui récleront des prêtres réfractaires, le directoire n'ayant demandé que cela.

Il demande de plus, que la peine ne puisse être décernée que contre ceux qui auront recellé sciemment; enfin, qu'il y ait une exception, dans le cas où le prêtre auroit été recellé par son pere, sa mere, son frere ou sa soeur. Qui de nous, s'écrie-t-il, voudroit dénoncer, ou son frere, ou son fils?

Après quelques débats, le conseil renvoie le tout à la commission, à laquelle il adjoint les membres qui ont parlé, & dont les discours seront imprimés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PERRIN (des Vosges).

Séance du 7 nivôse.

Vernier fait approuver une résolution du 1^{er} nivôse, qui accorde sur leurs contributions un dégrèvement de 2,500,000 fr. aux départemens de Maine & Loire, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure & de la Vendée.

Perez de (la Haute-Garonne) fait successivement approuver onze résolutions du 24 fructidor, qui statuent sur les opérations d'assemblées primaires & communales de la Haute-Garonne.

L'administration centrale de la Dordogne annonce que la première classe des conscrits de ce département, au nombre de 13 cents, a rejoint l'armée.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution du 4 nivôse, qui porte que le défaut d'énonciation des anciens immatricules des huissiers conservés, provisoirement dans le droit d'exploiter par les lois du 18 décembre 1790, du 19 vendémiaire an 4, n'entraîne point la nullité de leurs actes.

Bourse du 7 nivôse.

Amsterdam.....61, 61 1/2.	Rente viagere.....
Idem cour.....59 1/2, 59 3/4.	Rente prov.....9 f. 25 c.
Hambourg.....193, 190.	Tiers consol.....10 f. 13 c.
Madrid.....11 f. 25 c.	Bon 2.....1 f. 88 c.
Mad. effec.....14 f. 25 c.	Bon 1.....14 f.
Cadix.....11 f. 25 c.	Bondes der. 6 mois au 6 81 f.
Cad. effec.....14 f. 25 c.	Or fin.....126 f. 50 c.
Gènes.....95 3/4, 94 1/4.	Ling. d'arg.....50 f. 75 c.
Livourne.....105 1/2, 104 1/4.	Portugaise.....97 f. 25 c.
Bale.....1/4 à 1/2 per., 1 1/2 per.	Piastre.....5 f. 35 c.
Geneve.....3 p.	Quadruple.....81 f. 63 c.
Lyon.....pair à vue.	Ducat d'Hol.....11 f. 75 c.
Marseille.....pair à vue.	Guinée.....26 f. 25 c.
Bordeaux.....1/2 per. 15 j.	Souverain.....35 f. 20 c.
Montpellier.....1/2 per. 15 j.	Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.
Esprit 2, 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.	— Huile d'Olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 2 f. 80 à 900
— Idem St-Domingue, 2 fr. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 cent. — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. 25 c. — Sel, 0 f.	

Le Tombeau, ouvrage posthume d'Anne Radcliffe, traduit sur un manuscrit, par Hector Chaussier & Bizet, 2 vol. in-12 avec figures. Prix, 3 fr. & 4 fr. franc de port. A Paris, chez André, imprimeur-libraire, rue de la Harpe, n° 477.

La réputation d'Anne Radcliffe est connue. Dans cet ouvrage posthume, les aventures se succèdent rapidement; on y voit un crime puni, la vertu & la constance récompensée.

L'éditeur des Vies des Hommes illustres de Plutarque, traduit de Daclier, en 3 vol. in-8°, annonce qu'il vient d'orner son édition de 23 portraits de grands hommes, gravés en taille-douce. On les livre séparément ces 23 portraits, dont le prix est de 1 fr. 50 cent. en papier ordinaire & de 3 franc en papier vélin. Ainsi, les 10 volumes qui se vendent 9 fr. sans portraits, se vendent 10 fr. 50 cent. & en papier vélin 21 fr. En ajoutant 3 fr. par exemplaire, on le recevra franc de port par la poste. A Paris, chez Desessarts, libraire & éditeur, rue du Théâtre Français, au coin de la place de l'Odéon.

A. FRANÇOIS.